

Inspection
éducation nationale
circonscription de Vélizy-Villacoublay



Ecole Élémentaire des Loges en Josas
3 rue des Haies
78350 Les Loges en Josas
01 39 56 44 67
0780290s@ac-versailles.fr

Compte-Rendu de la réunion du Conseil d'Ecole
1er trimestre en date du 8 novembre 2018

<u>Education Nationale</u>	<u>Elèves délégués :</u>	<u>Parents d'élèves</u>	<u>Commune</u>
<u>Présents :</u> Directrice Mme Brucker <u>Enseignants :</u> Mmes, Aubruchet, Clément, Girard, Jamet, M Delmases <u>Absentes excusées :</u> <u>Enseignante :</u> Mme Arnaud <u>Inspectrice de l'EN :</u> Mme Sarmiento-Cabana	Charlotte et Maxime	<u>Présents :</u> <u>Titulaires :</u> M Gérard, Mmes Belin, Hourou, Peyrard <u>Suppléants :</u> Mme Chalard, M Mars <u>Absente excusée</u> Mme Guglielmazzi	Madame Conroy, adjointe au maire

Désignation du secrétaire de séance : Mme Aubruchet
La séance débute à 18h35.

▪ PRESENTATION DE LA NOUVELLE EQUIPE

Directrice + enseignante en CM1 : Madame BRUCKER, déchargée le jeudi ;
Enseignant de CP/CE2 : M DELMASES ;
Enseignantes de CE1 : Mmes GIRARD (lundi et mardi) et JAMET (jeudi et vendredi) ;
Enseignante de CE2 : Mme AUBRUCHET ;
Enseignante de CM1 le jeudi : Mme ARNAUD
Enseignante de CM2 : Mme CLEMENT

AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) : Mmes ABDELLI et
CHEVTCHENKO

Intervenant en Education Physique et Sportive : M CHAUDRON
Intervenante en Education Musicale : Mme JOLY

Le poste d'assistante administrative a été supprimé. Cela a un impact important sur la
bonne gestion de l'école.

▪ INTERVENTION DES ELEVES DELEGUES

Les réponses du conseil sont en italique.

Cour

- Autoriser les cartes « Lego » ; *Cela ne sera pas fait. Par ailleurs, les enfants ne doivent pas échanger leurs jouets personnels contre d'autres.*
- Remettre les balles et raquettes ; *Elles sont à la disposition des enfants !*
- Arrêter de jouer au foot sur le terrain de la balle aux prisonniers ;
- Revoir les règles de la cour dans chaque classe ;
- Arrêter de tirer dans les ballons ;

Les règles seront rappelées.

- Bien ranger les cerceaux, les briques, les cordes... ; *Si cela n'est pas fait, les jeux seront supprimés.*
- Revoir la sonnerie de l'école qui est trop forte ! *On ne peut pas la réduire car elle serait inaudible dans les classes.*

Toilettes

- Les CP regardent sous les portes ;
- Revoir les règles en classe ;
- Remettre des serviettes pour les mains ;
- Penser à se laver les mains ;
- Arrêter de demander qui est dans les toilettes
- Arrêter de jouer dans les toilettes ;
- Ne pas pousser pour avoir les lavabos en premier à 11h30.

Les règles seront revues en classe.

Cantine

- Ne pas être obligé de finir le broc et le remplir entièrement ; *Mme Conroy va se renseigner sur cette règle.*
- Varier les plats : tartiflette, pizzas, repas à thèmes ;
- Respecter les adultes de la cantine ;
- Il y a des problèmes de cheveux et d'insectes,
- Avoir moins de poisson.
- Mettre le menu à jour ; *A voir avec Emmanuelle.*
- Avoir plus de sirop et de jus de fruits ;
- Les quantités sont insuffisantes.

Les repas, constitution et quantités, sont élaborés par une nutritionniste

- Faire des plantations : *Les enseignants vont se mettre d'accord pour se répartir les bacs. L'école pourrait monter un projet pour avoir des bacs juste devant l'école.*

▪ FONCTION ET ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Madame la directrice remet aux parents délégués le cadre réglementaire qui définit le rôle de chacun au sein du conseil d'école.

▪ EFFECTIFS ET REPARTITION 2018/2019

CP : 14
CE1 : 22
CE2 : 33
CM1 : 15
CM2 : 23

Soient 107 élèves, dont 3 du Centre des Côtes.

Répartition :

CP/CE2 de M Delmases : 14 + 8 = 22

CE1 de Mesdames Girard et Jamet : 22

CE2 de Madame Aubruchet : 25

CM1 de Mesdames Arnaud et Brucker : 15

CM2 de Madame Clément : 23

La répartition est effectuée en fonction des effectifs de chaque niveau.

Pour la rentrée prochaine, nous sommes à nouveau en limite de fermeture, avec 99 élèves prévus à ce jour. Le seuil indicatif est de 100 élèves. Cependant, avec la livraison de la résidence intergénérationnelle, 28 familles sont attendues au cours de l'année scolaire 2019-2020. La municipalité va intervenir auprès de Madame l'Inspectrice pour le maintien de la cinquième classe.

▪ VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur est modifié pour prendre en compte les nouveaux horaires ainsi que l'interdiction de l'usage des téléphones portables et autres objets connectés dans l'enceinte de l'établissement.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école.

PARTICIPANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

▪ CALENDRIER, HORAIRES ET RESPONSABILITES DE L'ECOLE

Le calendrier scolaire est affiché à côté du portail et disponible sur le site de l'école.

Vacances scolaires 2018-2019 :

Noël : du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin

Hiver : du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars au matin

Printemps : du vendredi 20 avril après la classe au lundi 6 mai au matin

Début des vacances d'été : vendredi 6 juillet après la classe.

Il n'y aura pas classe le vendredi 31 mai (Ascension).

Il est important de respecter les horaires de l'école pour son bon fonctionnement, mais aussi le bien-être des enfants. Ceux-ci sont en effet souvent mal à l'aise et stressés lorsqu'ils arrivent après la fermeture du portail.

Les enfants sont sous la responsabilité de l'Education nationale durant les horaires scolaires : de 8h20 à 11h30, de 13h20 à 16h30 le lundi et le jeudi, de 13h20 à 15h le mardi et le vendredi.

A l'école élémentaire, les enfants peuvent partir seuls après la classe. La responsabilité des enseignants s'arrête au portail. Afin d'assurer la sécurité de leurs enfants, les parents doivent autoriser leurs enfants à sortir seuls de l'école via un mot dans le cahier vert.

Si un élève est inscrit à l'étude ou à la garderie, les parents doivent prévenir le périscolaire et l'école par écrit (via le cahier vert) en cas de changement.

Lorsqu'un élève doit, de manière exceptionnelle, quitter l'école avant l'horaire habituel, il ne peut le faire qu'accompagner d'une personne autorisée par écrit par les parents.

▪ EVALUATIONS NATIONALES

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales de français et mathématiques. Les familles recevront prochainement les résultats de leur enfant.

Ces résultats sont conformes aux attentes de l'équipe pédagogique.

Les élèves de CP passeront une deuxième session d'évaluation en février.

▪ PROJET EPS 2018-2019

Comme chaque année, Bertrand Chaudron, éducateur sportif, intervient auprès de chaque classe à raison d'une heure par semaine. Ses interventions sont financées par la municipalité.

L'équipe pédagogique a rédigé un projet de co-intervention soumis à autorisation du Directeur Académique. Il a été validé.

Cette année, les élèves pratiqueront les activités physiques suivantes : acrosport, jeux collectifs, jeux de raquettes, danse, hockey et athlétisme.

Toutes les classes participeront aux rencontres sportives avec les écoles de Châteaufort et de Toussus-le-Noble. Une première rencontre aura lieu en février sur le thème de l'athlétisme et une seconde fin juin début juillet pour des jeux d'orientation.

▪ PROJET MUSIQUE 2018-2019

La municipalité a voté le recrutement d'un intervenant en éducation musicale. Nous bénéficions donc depuis cette semaine des compétences de Caroline JOLY, qui intervient à raison d'une heure par semaine.

L'équipe pédagogique a élaboré un projet validé par la Direction Académique. Les classes travailleront sur le thème du cinéma, à travers des activités d'écoute, de création musicale et de chants. Un spectacle sera organisé lors de la fête de l'école pour clore ce projet.

▪ PERISCOLAIRE ET RYTHMES SCOLAIRES

L'école est revenue à quatre jours depuis la rentrée de septembre. Les enseignants constatent une amélioration de la concentration des élèves en fin de semaine par rapport aux années précédentes.

Lorsque les enfants sont gardés à la maison, les familles trouvent cette coupure bénéfique. Lorsque les enfants sont au centre de loisirs, les parents ne constatent pas de différence.

Organisation du périscolaire :

Les effectifs ont encore augmenté cette année. Le centre de loisirs du mercredi et des vacances accueille de plus en plus d'enfants, ce qui rend difficile de maintenir la souplesse habituelle.

Côté activités, l'atelier citoyenneté va bientôt reprendre sur la pause méridienne. Des ateliers cirque et théâtre sont à venir pour le centre du mercredi.

CESU : Suite au sondage réalisé par les parents délégués pour savoir combien de familles souhaitent payer le périscolaire par CESU, 21 familles souhaitent que cela soit mis en place. La municipalité accepte mais cela va prendre du temps.

▪ DEPENSES ET RECETTES DE L'OCCE

Solde au 28/09/2018 : 3357,12 € soit 1500€ de plus que l'an dernier.

Dépenses depuis le dernier conseil d'école :

- Courses pour la fête de l'école : 125,10€ ;
- Achat des viennoiseries pour le petit déjeuner de fin d'année : 41,40€ ;
- Adhésion à l'OCCE 2018/2019 : 228 €
- Achat de cordes à sauter : 29 €
- Sortie CM1/CM2 à Vaux-le-Vicomte : 340 €

Recettes depuis le dernier conseil d'école :

- Recettes de la fête de l'école : 1550,80€ ;
- Dons 2018/2019 : 2131,50€, soit 250€ de plus que l'an dernier ;

▪ SORTIES, ACTIVITES ET BIBLIOTHEQUES

La bibliothèque de l'école :

Cette année, un seul parent était présent à la réunion. Les parents volontaires ont été inscrits sur le calendrier élaboré par Mme Clément et ce parent.

Une nouvelle organisation (ou la suppression de la bibliothèque ?) devra être trouvée l'an prochain car il n'est pas admissible que les parents qui s'inscrivent comme volontaires ne se présentent pas à la réunion organisée par Mme Clément sur son temps personnel et se permettent de rejeter le planning établi.

C'est un moment que les enfants apprécient. Le fait que les parents se déplacent pour gérer la bibliothèque est également important pour eux.
Nous remercions les parents bénévoles pour le temps qu'ils y consacrent.

L'an prochain, il est probable que la bibliothèque de l'école soit supprimée, par manque de parents mais aussi par manque de place, le périscolaire ayant besoin d'espace.
Il faudra réfléchir à une nouvelle utilisation de la bibliothèque associative : les classes pourraient aller pour emprunter des livres. Cela dépendra des tarifs proposés par la bibliothèque.

Bibliothèque associative des Loges en Josas

Sylvie Gérard accueille les classes plusieurs fois par an. Elle leur fait découvrir des œuvres en lien avec le travail de la classe et/ou avec les expositions temporaires présentées. Elle aide également les plus grands à effectuer des recherches dans une bibliothèque, pour les exposés notamment.

La répartition de cette année est faite ainsi :

CP/CE2 : 5 séances

CE1 et CE2 : 4 séances

CM1 et CM2 : 3 séances

Ce partenariat est financé par la caisse des écoles à hauteur de 865€.

Projet civique et artistique : Partenariat avec Action Contre La Faim.

Comme l'an passé, les classes sont inscrites à un projet solidaire en partenariat avec l'ONG Action contre la Faim.

Les enfants vont être sensibilisés au problème de la faim dans le monde et vont réaliser quatre cartes postales chacun. Les cartes seront vendues par lot, au prix minimum de 4€ le lot. Néanmoins, tout paiement supérieur à 8€ établi par chèque sera déductible fiscalement.

L'an passé, l'opération avait très bien fonctionné. Les enfants s'étaient beaucoup investis dans ce projet.

Sorties

Pour toutes les classes de l'école, l'année a débuté sous le signe du Japon avec le spectacle de Rakugo organisé pour eux à la Maison des Associations. Cette représentation a coûté 300€ et a été financé par la caisse des écoles.

Les classes de CM1 et CM2 se sont rendus au château de Vaux-le-Vicomte le lundi 1^{er} octobre. Ils ont pu bénéficier d'une visite guidée d'une grande qualité des jardins grâce aux connaissances d'une maman d'élèves. Ils ont ainsi travaillé sur le plan en mathématiques, sur les jardins à la française en histoire des arts et sur Louis XIV en histoire.

Cette sortie a coûté 920€ : 340€ pour le château et 585€ de car, financés par la coopérative et la caisse des écoles.

D'autres sorties seront organisées ultérieurement.

Semaine sans cartable

Reconduite cette année, la semaine sans cartable aura lieu du 11 au 14 juin, soit la 6^{ème} semaine sur 9. Il s'agit de la semaine de la Pentecôte.

Cérémonie du 11 novembre

Les classes de CM1 et CM2 participeront dimanche à la cérémonie du 11 novembre. Les deux classes chanteront la *Marseillaise*. Les CM2 diront des lettres de poilus ainsi que des haïkus écrits par leur soin. Ils présenteront également un lapbook et diront des poèmes.

▪ TRAVAUX ET INFORMATIQUE

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour le bon entretien de l'école, notamment Carlos !

L'école rencontre actuellement un problème d'entretien de la cour : les poubelles ne sont pas vidées régulièrement : les enfants font l'effort d'y mettre leurs déchets mais ceux-ci s'envolent ou sont récupérés par les pies. Mme Conroy va contacter les services techniques pour régler ce point.

Informatique

Fait :

- De nouveaux ordinateurs ont été installés dans le bureau ainsi que dans la classe de Mme BRUCKER.

A faire :

- le VNI de la classe de Mmes Girard et Jamet n'est pas encore fonctionnel. Des réglages sont encore nécessaires pour le rendre utilisable.

- Changer les câbles USB et VGA du TNI de la classe de Mme BRUCKER : cette demande a été validée par la mairie, nous sommes en attente de l'intervention de l'informaticien.

A prévoir sur les budgets ultérieurs :

- installer 2 VNI dans les classes de Mme AUBRUCHET et M DELMASES ;

- changer l'ordinateur de la classe de Mme CLEMENT.

▪ EVENEMENTS FESTIFS

Le festival du Livre aura lieu durant la semaine du 19 novembre.

La soirée « Portes Ouvertes » aura lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30.

A cette occasion, les élèves vendront aux parents les cartes qu'ils auront réalisées au profit d'Action Contre La Faim. L'ensemble des classes de l'école est inscrit à ce projet.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin 2019. Suite à la suppression du poste d'assistant administratif, les parents devront s'organiser pour :

- pointer les lots ;
- commander les nouveaux lots ;
- les trier ;
- établir la liste des courses et les faire ;
- préparer les stands : pointer le matériel et le compléter si nécessaire.

▪ CLASSE DECOUVERTE

Les classes de CE1 et CM1 partiront en classe découverte du 18 au 22 mars 2019.

Le thème de ce séjour est « Nature et Histoire en bord de Loire ». Les élèves seront hébergés à Amboise, au centre de l'île d'Or.

Le séjour est organisé par les PEP, Pupilles de l'Enseignement Publique.

Objectifs pédagogiques :

Ils sont nombreux.

EMC : favoriser l'autonomie de l'élève, s'engager dans un projet collectif ; être sensibilisé à la protection de la faune et de la flore

Français : Découvrir des œuvres littéraires, travailler la compréhension de lecture et la rédaction de textes narratifs et documentaires ;

Histoire : Découvrir une période majeure de l'histoire de France : la Renaissance : modes de vie, la naissance de la notion de France, les guerres de religion ;

Arts : découvrir l'architecture des châteaux de la Loire

Sciences : découvrir la faune et la flore de la Loire, découvrir des objets techniques.

Mathématiques : Utiliser un plan, se repérer dans l'espace, résoudre des problèmes impliquant des mesures...

Géographie : découvrir un lieu temporaire : une ville de province de taille moyenne, s'orienter avec une carte.

Programme :

Côté histoire : Montbazou, Amboise et Clos Lucé, Azay-le-Rideau, rallye Vieux Tours ;

Côté nature : atelier nature à l'île d'Or, ferme troglodytique des Goupillères, croisière sur la Loire.

- Cout : 15 600€ avec 3 animateurs, soit 446€ par enfant.

Nous devons arriver à un coût de 300€ pour avoir l'accord de la DSDEN, c'est-à-dire trouver 5 110€.

Une demande de subvention municipale sera faite pour le budget 2019. En 2017, la commune avait versé 1 000€.

La coopérative peut participer à hauteur de 1 110 € également, soit 30€ par enfant.

Nous devons donc trouver au moins 3 000 € pour partir.

Nous avons 5 familles qui ont deux enfants concernés. Pour ces familles, nous proposons que la coopérative de l'école participe à hauteur de 75 € par enfant, ce qui ferait 450 € de reste à charge pour ces 5 familles et une dépense de 750 € pour la coopérative.

La coopérative dépenserait donc 1860 € pour réduire la part des familles.

D'autres solutions existent pour réduire la part de chaque famille. Pour celles-ci, les familles doivent faire la demande individuellement.

- venir voir Mmes BRUCKER ou GIRARD : pour obtenir une aide particulière ou établir un échéancier.
- effectuer une demande auprès du CCAS de la mairie : c'est confidentiel ! Il y a deux ans, 5 ou 6 familles avaient sollicité le CCAS.
- demander à votre employeur : beaucoup d'entreprises ou de CE participent au financement.
- les PEP acceptent les Chèques Vacances : vous pouvez payer tout ou une partie du séjour de cette manière.

Une réunion présentant le projet en détail sera organisée début février.

▪ ACTIONS DE LA COOPERATIVE

Les parents délégués se mobilisent pour mener des actions visant à récolter de l'argent. Parmi les différentes pistes étudiées, la vente des chocolats Jeff de Bruges est retenue. Elle sera mise en place très rapidement. Les parents vont contacter les associations du village pour les associer à ce projet (Comité des Fêtes, AEL...) afin de récolter des fonds auprès de Logeois non parents d'élèves.

Le prochain conseil d'école est fixé au lundi 11 mars 2019.

La séance est levée à 20h55.

Signature du secrétaire de Séance :



Signature de la présidente du
Conseil d'Ecole :

Malory BRUCKER



